MRC
Deux-Montagnes

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes que la Commission pour la consultation publique de la MRC tiendra une **consultation publique** portant sur le projet de règlement numéro SADR-2019-09 lequel modifie le règlement révisant le schéma d'aménagement et de développement portant le numéro SADR-2019.

Ce règlement de modification a pour but de :

- Modifier les limites de la grande affectation rurale-Pointe-aux-Anglais et de la grande affectation récréative dans la Municipalité d'Oka;

- Autorise de manière exceptionnelle l'aménagement ou l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre d'urbanisation dans la grande affectation rurale-Pointe-aux-Anglais.

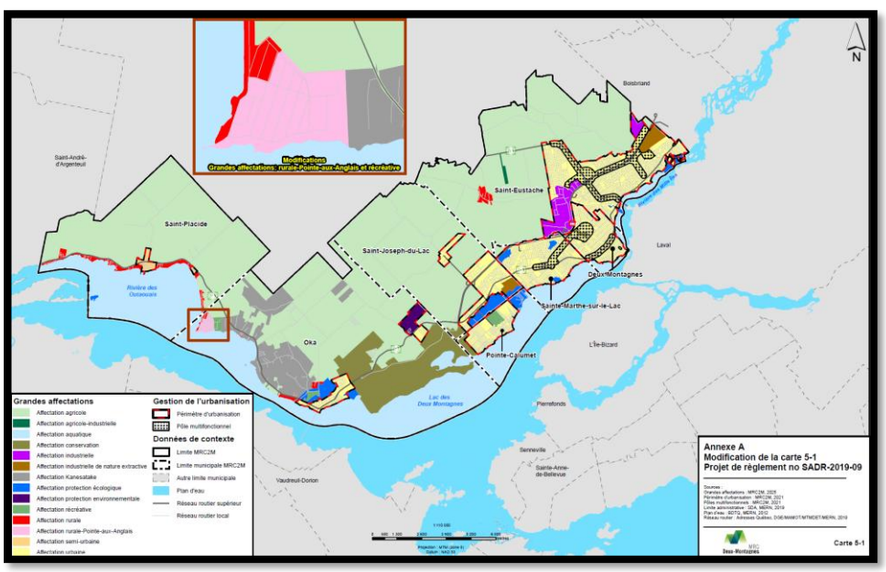

La Municipalité d'Oka est affectée par le règlement de modification SADR-2019-09. La Municipalité d'Oka devra effectuer les modifications à son plan et à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au règlement de modification du SADR dans les délais prescrits par la Loi. Ces modifications devront tenir compte des modifications apportées au chapitre 5 sur les grandes affectations du territoire et au document complémentaire du SADR concernant les dispositions relatives aux opérations cadastrales destinées à la construction de nouvelles rues dans certaines grandes affectations se localisant à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, les dispositions particulières ayant pour but d'accroître la sécurité routière et la fonctionnalité du réseau routier existant dans les grandes affectations agricole, agricole-industrielle, rurale, rurale-Pointe-aux-Anglais et récréative ainsi que les dispositions relatives à l'aménagement de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

La séance de consultation publique aura lieu le **21 septembre 2026** à **16 h 30, au, 1, Place de la Gare, salon des Bâtisseurs (3e étage), Saint-Eustache (Québec) J7R 0B4**.

Prenez avis que le projet de règlement numéro SADR-2019-09 et le document indiquant la nature des modifications que la Municipalité d'Oka devra apporter à son plan d'urbanisme et à ses règlements d'urbanisme si ce règlement entre en vigueur sont disponibles au bureau de la MRC de Deux-Montagnes où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Eustache, ce 2 septembre 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,
Marc St-Pierre